

tenue par Monsieur ZUPAN, Président(e) du Tribunal
En présence de Madame ROULLEAU, Greffière

09 heures 30

01) DOSSIER N° 2502092 RAPPORTEUR: Monsieur David ZUPAN

Titre de l'affaire REFERE SUSPENSION - ETRANGERS - Décision de refus implicite opposé par le préfet de la Côte d'Or à une demande de délivrance de titre de séjour

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

CABINET CLEMANG

Défendeur

PRÉFECTURE DE LA REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ ET M. le Préfet
DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR

Arrêté le 16/06/2025

Le président du tribunal